



CLASSES-PARC

APPEL A PROJETS SCOLAIRES - MODALITES 2021-2022

Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 43 - mndrouet@parc-cotentin-bessin
Animatrice EEDD en charge des projets éducatifs

Les Classes-Parc font peau neuve !

Nouvel appel à projets scolaires
du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

LE CONTEXTE

Durant l'année scolaire 2019-2020, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a convié ses partenaires éducatifs (institutionnels, associatifs, communaux, communautaires) à échanger au sujet de « l'Éducation au territoire » au cours de plusieurs rencontres d'acteurs.

L'objectif étant d'insérer au mieux la mission Éducation du Parc des Marais dans les politiques locales de transition écologique et répondre aux attentes des territoire pour :

- sensibiliser, mobiliser les habitants et accompagner leurs initiatives ;
- soutenir les projets pédagogiques ;
- informer - former et se former ;
- co-construire l'avenir.

Pour refondre notre politique, il nous semblait indispensable de vous solliciter pour mieux connaître vos besoins en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et trouver la méthodologie la plus adaptée à une action commune du Parc et des collectivités de son territoire.

Suite à ces travaux, de nouvelles modalités de mise en œuvre vous sont proposées, prenant en compte les échanges issus de ces rencontres.

LES OBJECTIFS

Ce nouveau dispositif « Classes-Parc » à destination des classes du Parc des Marais propose de faire le lien entre les projets des classes et les politiques publiques des collectivités (Plan Climat Air Energie Territorial, Territoire à Energies Positives pour la Croissance Verte, Plan Alimentaire Territorial, Atlas Communal de Biodiversité, Territoire Engagé pour la Nature...) auxquelles les établissements scolaires sont rattachés, tout en y intégrant leurs propres contextes (Regroupement Pédagogique Intercommunal, Réseau d'Éducation Prioritaire, Territoires Éducatifs Ruraux, Établissement en Démarche de Développement Durable...).

Pour répondre à l'urgence climatique, les collectivités, l'Éducation Nationale et le Parc des Marais partagent des objectifs communs : changer les comportements des citoyens et agir dès aujourd'hui pour les générations futures.

Le Parc impliqué dans la transition peut faciliter la co-construction de projets entre écoles et collectivités en matière d'éducation à l'environnement et partager son savoir-faire dans les domaines suivants : Affaires scolaires / Enfance-Jeunesse / Environnement / Espaces Verts.

Nous pouvons mobiliser différents partenaires (associations d'Éducation à l'Environnement, naturalistes, chargés de mission au Parc des Marais, professionnels, élus...) pour enrichir les contenus, croiser les regards et permettre aux jeunes de nos territoires de mieux appréhender les enjeux de notre temps.

THÉMATIQUES



LE PROJET PEDAGOGIQUE

PORTEUR DU PROJET

L'enseignant est porteur du projet « Classes-Parc ». Les projets d'établissements seront prioritaires afin de sensibiliser l'ensemble des élèves à des problématiques globales. Ce format répond mieux aux attentes des collectivités, permet à l'établissement de valoriser sa démarche et facilite l'accompagnement et la coordination des actions.

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Les contenus pédagogiques et leurs mises en œuvre sont co-construits par l'enseignant et l'un de nos partenaires pédagogiques (CPIE du Cotentin / CIEC), l'aide au montage et la préparation des sorties sont prévues dans le dispositif « Classes-Parc ».

- le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin** (CPIE) : Mme Bertrand - 02.33.46.37.06 - animation@cpiecotentin.com
- le **Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté** (CIEC) : Mme Grandin - 02.33.77.42.50 - ciec@laliguenormandie.org

VALORISATION DES PROJETS

Un temps sera dédié à définir la valorisation attendue (communication, production numérique, reportage, exposition...) afin que les enseignants et l'animateur intègrent ces besoins dans la construction des contenus pédagogiques.

SON FINANCEMENT (voir tableau ci-dessous)

Le Parc souhaite mettre en place conjointement avec la collectivité des actions à destination de leurs jeunes.

Il souhaite proposer aux enseignants un financement total de 80 %, supporté à parts égales par le Parc (40%) et les collectivités (40%) pour permettre de mettre en œuvre des projets signifiants et d'envergure pour les jeunes.

Il dispose pour cela d'un budget Education et d'une coordinatrice de projets pédagogiques. Ce budget d'un montant de 15 000 € s'applique :

- aux interventions auprès des classes à hauteur de 40 %
- à l'accompagnement des acteurs éducatifs (enseignants, animateurs)

Les coûts de transport ou les achats de matériel ne rentrent pas dans la quote-part du Parc.

Le Parc prend par ailleurs en charge sur son budget propre :

- la coordination du dispositif, des temps d'échanges entre établissement(s) scolaire(s), acteur(s) pédagogique(s) et collectivité(s)
- l'aide au montage et suivi des projets.

La collectivité prendrait en charge 40 % du coût total du projet selon ses propres modalités > subvention à l'établissement ou prise en charge des interventions, du matériel, des transports.

Important La collectivité (communauté de communes, commune) déjà sollicitée sur ce projet ne saurait être mobilisée une seconde fois.

Le reste à charge de 20 % revient donc à l'établissement scolaire.

Budget prévisionnel			
Nom de l'établissement			
Effectif et classe			
Directeur d'Ecole			
Titre du projet			
Structure-partenaire mobilisée			
ESTIMATIF	coût unitaire	nb unités	total
Aide au montage et accompagnement du projet Classes-Parc (tarif à la demi-journée)	170,00 €		0,00 €
Animation et préparation comprise (tarif à la demi-journée)	255,00 €		0,00 €
Frais de déplacement de l'animateur (coût au km)	0,52 €		0,00 €
SOUS-TOTAL			0,00 €
Frais de transport (financement école et/ou collectivité)			0,00 €
Aide directe des collectivités		40 %	0,00 €
Aide directe du Parc Auprès de la structure		40 %	0,00 €
Reste à l'établissement en autofinancement		20 %	0,00 €

Si l'appel à projets n'était pas suivi par les collectivités, un appel à projets simplifié serait envoyé aux écoles en fin d'année. Le Parc prendrait en charge 40 % des interventions pédagogiques, l'établissement scolaire, les 60 % restants.

LA COORDINATION DU DISPOSITIF CLASSES-PARC

Le Parc, si cela est nécessaire au bon déroulement du projet, proposera la mise en place d'un groupe de travail ou d'un comité de pilotage comprenant les élus et services concernés, les équipes enseignantes, le partenaire pédagogique et le service éducatif du Parc.

Ce dernier se réunira en amont du projet pour en définir les grandes lignes et s'entendre sur un calendrier.

Un deuxième temps de clôture et d'évaluation sera programmé en fin d'année scolaire.

Un temps intermédiaire pourra s'envisager selon les nécessités du projet.

LES MODALITES DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Mi-septembre 2021

Le lancement du nouvel appel à projets « Classes-Parc » sera envoyé aux établissements scolaires du territoire du Parc et aux collectivités ayant la compétence scolaire.

Lundi 25 octobre 2021

Dépôt de la lettre d'intention accompagnée d'une ébauche de projet par les enseignants suite au 1^{er} rdv téléphonique Enseignant et Animateur : mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr

Les collectivités pourront déposer une lettre d'intention en parallèle précisant les thématiques qu'ils souhaitent voir aborder sur leur territoire.

Retour des vacances d'automne 2021

Le Parc renvoie une information aux enseignants et collectivités pour poursuivre les démarches.

Si la réponse est favorable, l'enseignant reprend contact avec l'animateur pour compléter le dossier de candidature et estimer le budget prévisionnel du projet.

Mi-novembre

Envoi du dossier complet au Parc.

De mi-novembre à mi-décembre 2021

Le Parc provoquera des temps de rencontre entre les établissements et collectivités concernées pour faire aboutir les projets. Les collectivités présenteront les projets à leurs instances décisionnelles.

Mi-décembre 2021

Une fois les collectivités engagées, la commission d'attribution viendra ajuster les volumes d'interventions prévus au budget Education du Parc.

Le courrier d'attribution sera envoyé aux enseignants avant les vacances de fin d'année.

De janvier à juin 2022

Mise en œuvre des interventions auprès des élèves.

Fin juin-début juillet 2022

Une valorisation finale du projet à l'école ou sur la collectivité permettra de présenter les travaux des élèves aux parents et habitants et cloturera l'année scolaire.

LES DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENSEIGNANT POUR REpondre A L'APPEL A PROJETS « CLASSE-PARC »

LA LETTRE D'INTENTION > lundi 25 octobre 2021

Ce courrier à destination du Parc, rédigé par l'enseignant et/ou une collectivité permet d'enclencher la démarche pédagogique sur un territoire donné.

Il devra préciser :

- le nom de l'établissement scolaire
- le nom de l'enseignant
- le niveau de classe et l'effectif
- les objectifs pédagogiques de ce projet (les contenus et coûts seront précisés dans le dossier de candidature dans un second temps)
- les coordonnées et signature du responsable d'établissement
- **les coordonnées des interlocuteurs communaux ou communautaires en matière d'affaires scolaires (élu/agents)**

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DES ENSEIGNANTS

Le dossier de candidature sera à compléter par les enseignants avec l'association d'EEDD qui accompagnera les classes. **Il devra être adressé au Parc des Marais dûment rempli et accompagné du budget prévisionnel du projet.**

RENSEIGNEMENTS ET DEPOT DES DOCUMENTS

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 43 – mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr

Animatrice EEDD en charge des projets éducatif